



JEUDI 18 JUILLET 2024

EXIGEONS LE RESPECT DES URNES POUR GAGNER LE PROGRÈS SOCIAL !

Le Nouveau Front Populaire a remporté les élections législatives le 7 juillet dernier devenant ainsi la première force politique de l'Assemblée Nationale.

La stratégie de dissolution d'Emmanuel Macron, favorisant la prise du pouvoir par l'extrême droite et ses alliés a été mise en échec.

Le plus grave a été évité, même si les incertitudes demeurent quant à la construction d'un gouvernement résolument tourné vers le progrès social.

L'Union Départementale CGT de Charente Maritime et la FSU 17 appellent solennellement Emmanuel Macron à respecter le résultat des urnes.

Pas question de continuer sa politique économique et sociale violente. Le gouvernement doit être formé au plus vite, autour du programme du Nouveau Front Populaire.

L'espoir suscité par le vote est immense, nos exigences sociales le sont tout autant ! Emmanuel Macron nous oblige à la mobilisation générale. Nous voulons que le programme du nouveau front populaire arraché grâce à la mobilisation citoyenne et à celle de la CGT et de la FSU, soit mis en œuvre.

Nous exigeons qu'un gouvernement soit formé pour :

- L'augmentation des salaires, du point d'indice, les minima sociaux et les pensions.
- L'indexation des salaires sur les prix
- L'abrogation de la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage
- L'investissement dans nos services publics sur tous les territoires et l'arrêt de toutes les privatisations
- La réindustrialisation du pays pour répondre au défi environnemental
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique
- L'abrogation de la loi travail avec retour des CHSCT

L'Union Départementale CGT 17 et la FSU 17 appellent à deux rassemblements massifs le 18 juillet à partir de 18h à la Préfecture de La Rochelle et la Sous-préfecture de Saintes pour exiger la mise en place d'un gouvernement issu du Nouveau Front Populaire.

Rassemblements Jeudi 18 juillet		
La Rochelle	18h	Préfecture
Saintes	18h	Sous préfecture